

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sayabec tenue le lundi 4 juin 2012, à 20 h au Centre communautaire de Sayabec, 6, rue Keable à Sayabec et à laquelle sont présents, la mairesse, madame Danielle Marcoux et les conseillers suivants :

Sont présents :

Madame Marielle Roy,
Madame Solange Tremblay,
Monsieur Lorenzo Ouellet,
Monsieur René-Jacques Gallant,
Monsieur Jocelyn Caron,
Monsieur Jean-Guy Chouinard.

Tous formants quorum sous la présidence de la mairesse Madame Danielle Marcoux. Monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, ainsi que Monsieur Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics, sont aussi présents.

Résolution 2012-06-249

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'adopter l'ordre du jour tel que reçu.

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Réunion ordinaire 4 juin 2012 Ordre du jour

1. Ouverture par la prière;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et adoption du procès-verbal de mai 2012;
4. Comptes à accepter – Mai;
5. Maire ou Mairesse d'un jour;
6. Demandes d'appui :
 1. Draveurs de la Vallée – Motel Claude;
 2. Club Lions de Sayabec Inc. – 18^e clinique ophtalmologique annuelle;
 3. Maison des Jeunes – Spectacle MDJ en Folies;
 4. Club de patinage artistique Frimousse;
 5. Symposium des Artistes Régionaux – Causapscal;
7. Anciens Combattants Canada – Croix Victoria et Canon Allemand;

8. Ville d'Amqui – Versements quote-part piscine;
9. Gestion de l'eau potable;
10. Urbanisme :
 1. Avis – Bétonnières du Golf Inc.;
 2. Rapport de visite – Lac-Castor;
11. Règlements :
 1. Règlement d'emprunt 2011-05 – Négociation de gré à gré;
 2. Règlement 2008-05 – Programme d'incitatifs à l'investissement;
 3. Règlement 2012-07 – Certificat;
 4. Règlement 2012-05 – Colportage;
 5. Avis de motion – Règlement sur la fermeture du bureau;
12. Invitations :
 1. Secrétariat du Conseil du Trésor – Formation sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec;
 2. Hôpital d'Amqui – Dégustation vins et fromages;
 3. Agence Régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent – Assemblée générale annuelle;
 4. Écolo Vallée et Mitis – Assemblée générale annuelle 2012;
 5. AGA Comité de la Culture - 5 à 7, 14 juin à 17 h;
13. Correspondance :
 1. Congrès Lions – Monsieur Jean-Paul Fournier;
 2. Stationnement Centre communautaire;
 3. Règlement 2012-05 – Certificat de réception;
14. Taxes d'accise - BPR;
15. Proclamation des journées de la Culture;
16. Fête au village;
17. Centenaire de la Gare patrimoniale – François Léveillé;
18. URLS – Assemblée générale;
19. Jean-François Fortin, député – Formulaire d'évaluation;
20. Municipalité de Saint-Siméon – Assurance-emploi;
21. MTQ – Reddition de comptes;
22. MTQ – Déneigement, déglçage et fourniture de matériaux des routes 132, Rioux et Sainte-Paule;
23. SHQ – Entente de gestion et de sécurité avec la SHQ;
24. Groupe financier AGA – Renouvellement des assurances collectives;
25. Fondation Maurice Tanguay – Don pour accompagnement pour jeunes handicapés;
26. Conférence régionale des éluEs – Brochure Conciliation travail-famille à l'agenda;
27. Vente pour taxes;

28. Dépôt des activités financières au 31 mars 2012;
29. Motions de félicitations ou remerciements :
 1. Départ à la retraite – Monsieur André Bellemare, Astral Radio;
 2. Maison des Jeunes – Spectacle Maison des Jeunes en Folie;
 3. Madame Jacqueline Paquet – Femme d’honneur au Mérite régional de l’AFÉAS;
 4. Madame Réjeanne Doiron – Ancienne mairesse de Sainte-Florence;
 5. Grand Prix cycliste de La Matapédia;
 6. Comité Enrichissement Musique – École polyvalente de Sayabec;
 7. Monsieur Ovila D’Amours et son équipe - Festival Country;
30. Boîtes à fleurs vertes - Changement;
31. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune – Réseau de chaleur Sayabec;
32. Mandat MRC de La Matapédia – Pont du Lac Castor;
33. Mandat MRC de La Matapédia – Débarcadère du parc Pierre-Brochu;
34. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du Territoire – Mérite municipal 2012;
35. Centre communautaire de Sayabec – Contrats d’utilisation;
36. Politique de reconnaissance des années de service;
37. Consultation juridique – Contrat services professionnels projet de mise aux normes de l’eau potable;
38. Règlement d’emprunt – Rues de la municipalité;
39. Biomasse :
 1. Offre de service – Innovation Amérik Inc.;
 2. Offre de service – Gestion Conseil PMI;
 3. Offre de service – Comité de développement;
 4. Terrain de la Fabrique;
 5. Offre de service – Gestion de projet;
40. Étudiants – Début d’emploi;
41. Mutuelle des Municipalités du Québec – Programme pour les systèmes de réfrigération d’aré纳斯 et de centres de curling;
42. Affaires nouvelles :
 1. Pétition pour installation de panneaux «ARRÊT» dans le secteur de la rue Bossé;
 2. AGA de la Chambre de Commerce;
 3. _____;
43. Période de questions;
44. Levée de l’assemblée.

Résolution 2012-06-250**Adoption des procès-verbaux**

Proposé par monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'adopter les procès-verbaux de mai 2012 transmis trois jours à l'avance aux élus municipaux.

Résolution 2012-06-251**Comptes à accepter**

Proposé par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec que les comptes du mois de mai 2012 sont acceptés par les membres du conseil municipal au montant de 152 748.58 \$, les crédits étant disponibles au budget.

NOM DES COMPTES	MONTANT \$
ALYSON DESIGN & MULTIMÉDIA ENR.	50.00 \$
ASTRAL MÉDIA RADIO INC.	909.74 \$
ATELIER DE SOUDURE M. POIRIER	5 313.91 \$
AU GENTIL MUGUET	314.39 \$
BÉLISLE CLAUDE	85.00 \$
BIO-VALLÉE	429.14 \$
BUANDERIE NETTOYEUR DE L'EST	131.12 \$
CAIN LAMARRE CASGRAIN WELLS, AVOCATS	841.03 \$
CENTRE BUREAUTIQUE	125.27 \$
CLÉROBEC	582.02 \$
CORPORATION SUN MÉDIA	68.99 \$
DECARTECQ INC.	155.22 \$
DOMPIERRE GILBERT	1 912.50 \$
ÉPICERIE RAYMOND BERGER	49.01 \$
FAMILI-PRIX AUBERT LÉVESQUE	267.66 \$
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES	109.23 \$
FENETECH AMQUI INC.	356.43 \$
FONDS D'INFORMATION	21.00 \$
GÉNÉRATRICE DRUMMOND	684.10 \$
GROUPE LECHASSEUR	562.24 \$
LA VALLÉE DE LA FRAMBOISE	1 029.66 \$
LES AMIRAMS DE LA VALLÉE INC.	50.00 \$
LES PRODUCTIONS MICHEL COUTU	91.98 \$
MAISON DES FAMILLES DE LA MATAPÉDIA	50.00 \$
MATICSOLUTIONS ENR.	1 421.84 \$
MAURICE BÉLANGER PAYSAGISTE INC.	1 295.93 \$
MENUISERIE BÉLISLE INC.	218.45 \$
MÉTRONOMIE LTÉE	623.65 \$
MRC DE LA MATAPÉDIA	115 838.25 \$
NATIONAL VACUUM INC.	971.66 \$
PAPETERIE BLOC-NOTES INC.	1 157.09 \$
PARC RÉGIONAL DE VAL-D'IRÈNE	619.00 \$
PAUSE CAFÉ MAT INC.	87 70 \$
PELLETIER ANTOINE	62.43 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC.	21.67 \$
RADIO-CANADA	1 485.11 \$
RAYNALD BOUCHARD AUTOMOBILE	4 596.13 \$
RÉAL HUOT INC.	1 171.77 \$
RÉFRIGÉRATION G.R.L. INC.	583.96 \$

RICHARD POIRIER ET FRÈRES	138.44 \$
MADAME ÉMILIE RONDEAU	210.00 \$
ROSE CAFÉ	99.23 \$
SÉCURITÉ BERGER	218.40 \$
SONIC	1 171.64 \$
SUPÉRIEUR PROPANE	24.14 \$
SUPERMARCHÉ BERGER INC.	54.29 \$
TÉLÉVISION MBS (V-CFTF)	592.35 \$
TÉLÉCOMMUNICATIONS DE L'EST	142.85 \$
TRANSPORT MARTIN ALAIN	5 377.96 \$
FONDATION DE L'UQAR	375.00 \$
TOTAL	152 748.58 \$

Résolution 2012-06-252

**Conseil municipal – Maire
ou mairesse d'un jour**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec de désigner madame Jany Levasseur-St-Amand, mairesse d'un jour, suite au concours d'écriture organisé en classe de sixième année, dans le cadre de la semaine de la municipalité. Pour souligner cet événement, madame Levasseur-St-Amand profitera d'une visite des installations municipales en compagnie de ses compagnes et compagnons de classe et coprésidera la présente séance ordinaire.

Par la même occasion, elle recevra jeudi le 7 juin 2012, une attestation, deux épinglettes représentant les armoiries et le logo de la municipalité ainsi qu'un chèque de 50 \$. Le Conseil municipal remercie l'école Sainte-Marie de sa collaboration ainsi que madame Marie-Josée Caron, enseignante en sixième année.

DISCOURS DE LA MAIRESSE

Madame la mairesse,
Mesdames les conseillères,
Messieurs les conseillers,

Je m'appelle Jany Levasseur St-Amand et j'ai 12 ans. Je suis la fille de Martine Levasseur et de Benoit St-Amand. J'ai 2 grandes soeurs et un grand frère. J'habite à Sayabec depuis ma naissance. Je suis de grandeur moyenne, j'ai les cheveux noirs et les yeux bruns. J'aime beaucoup aller à l'école, jouer dehors avec mes amies et aller à la maison des jeunes.

Pour moi un maire ou mairesse d'un village, c'est quelqu'un qui aime beaucoup les gens, qui aime prendre des décisions et surtout qui aime les enfants. C'est une personne très impliquée dans la communauté qui aide les gens mais surtout qui a besoin de l'aide de son conseil. C'est une personne aimable et gentille qui souhaite faire beaucoup de joie dans son village ou sa ville. Ce doit être un bon citoyen qui aime travailler avec les gens.

J'aimerais devenir mairesse pour pouvoir changer des choses dans la communauté, pouvoir apprendre comment est ce métier ainsi que toutes ses responsabilités. Je veux pouvoir assister aux réunions et pouvoir

contrôler parce que j'aime beaucoup prendre des décisions ! Je veux le devenir parce que j'aime beaucoup m'impliquer dans ma communauté.

Il y a beaucoup de choses que je voudrais changer dans mon village. Premièrement, dans le parc Au Tournant de la Rivière, il faudrait réparer ou remplacer le foyer et mettre du bois pour faire des feux. Dans ce même endroit, il faudrait réparer les clôtures et mettre plus de poubelles. Dans l'autre parc, il faudrait réparer le terrain de balle-molle et le nettoyer pour le rendre accessible à la population. Il faudrait aussi construire une piste cyclable. Pour changer tout ça, j'aurais besoin de l'aide de mon conseil.

Comme activités, j'aimerais organiser une soirée dansante, un brunch, une journée sportive, un concours de chants amateur. J'aimerais rendre la gare accessible au moins une fois par mois et faire des feux d'artifice à la St-Jean-Baptiste. Toutes ces activités seront offertes à toute la population. J'aimerais aussi organiser un tournoi de balle-molle pour les 18 ans et plus. Encore une fois, j'organiserais tout ceci avec l'aide de mon conseil.

Pour réaliser tout ceci, j'aurais besoin d'aide des jeunes mais aussi des adultes du village. J'aurais plus besoin des jeunes, parce que le village est en partie amélioré pour eux donc, il est bon d'avoir leurs idées.

Moi, comme mairesse, je serais très ouverte aux commentaires positifs et négatifs, j'en prendrais compte pour améliorer mon village. Je vais essayer de faire de mon mieux pour améliorer le village et faire plaisir à mes citoyens !

Je vous remercie de m'avoir lue et j'espère que mes efforts auront porté fruit. Au plaisir de se voir et je vous souhaite de passer une belle journée !

Jany Levasseur St-Amand

Résolution 2012-06-253

Demande d'appui – Draveurs de la Vallée

Proposé par monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'aider Les Draveurs de la Vallée en acceptant d'effectuer le paiement d'une dépense au montant de 627.76 \$, incluant les taxes, pour l'hébergement lors du tournoi du 21 janvier 2012. Le fournisseur de cette facture est le Motel Claude de Ville Dégelis.

Résolution 2012-06-254

Demande d'appui – Club Lions de Sayabec Inc. – Clinique ophtalmologique annuelle

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'accorder la gratuité de la salle de conférences ainsi que de la cuisine au Club Lions de Sayabec à l'occasion de leur 18^e clinique ophtalmologique annuelle qui se tiendra le 13 juillet 2012 au Centre communautaire de Sayabec de 8 h à 16 h.

Résolution 2012-06-255

**Demande d'appui - Maison des
jeunes – Spectacle MDJ en Folies**

Proposé par monsieur René-Jacques Gallant, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le paiement d'une dépense de 115 \$, taxes incluses, et autoriser l'achat de 4 billets au montant de 5 \$ chacun pour un total de 20 \$, afin d'appuyer la Maison des Jeunes pour l'organisation de leur spectacle MDJ en Folies qui se tiendra au Centre communautaire, samedi le 26 mai 2012 à 19 h 30.

Par la même résolution, les membres du Conseil municipal acceptent que la dépense de 115 \$ soit payée aux fournisseurs sur présentation des factures qui devront être établies au nom de la Municipalité de Sayabec.

Résolution 2012-06-256

**Demande d'appui - Club de
patinage artistique**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'effectuer le versement d'une somme de 2 023.35 \$ au Club de patinage artistique Frimousse de Sayabec. Cette somme sert au paiement de factures de Socan et de Skate/Patinage Canada ainsi que l'inscription à la compétition finale Donald Chiasson.

Résolution 2012-06-257

**Symposium des Artistes Régionaux
- Causapscal**

Proposé par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'accorder un don au montant de 50 \$ au Symposium des Artistes Régionaux de Causapscal afin de soutenir la tenue de leur 15^e Symposium qui se tiendra du 21 au 29 juillet 2012.

Résolution 2012-06-258

**Anciens Combattants Canada –
Croix Victoria et Canon Allemand**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'adresser leurs plus sincères remerciements à mesdames Myriam Chouinard, agente de développement socio-économique, et Marielle Roy, conseillère, qui ont travaillé à préparer le dossier de réfection de la Croix Victoria et du Canon Allemand à l'organisme des Anciens Combattants du Canada.

Résolution 2012-06-259

Ville d'Amqui – Quote-part piscine

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le paiement des factures numéros 2934 et 2933 concernant les deux premiers versements au

montant de 2 242.50 \$ chacun à la Ville d'Amqui étant la quote-part de la municipalité pour la piscine.

-
9. Monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, présente aux membres du Conseil municipal le rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2011.
- 10.1 Un avis a été transmis à Bétonnières du Golf inc. de Jonquière concernant un bâtiment situé dans la municipalité de Sayabec qui est partiellement délabré et endommagé ainsi que la structure de l'enseigne qui est toujours présente malgré la cessation de l'activité.
- 10.2 Monsieur Bruno Caron, inspecteur municipal a transmis à la municipalité un rapport de visite concernant le dossier du Lac-Castor.
-

Résolution 2012-06-260

**Règlement d'emprunt 2011-05 –
Négociation de gré à gré**

Il est proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec que suite à l'appel d'offres d'un emprunt par billet gré à gré de 150 000 \$, concernant le règlement d'emprunt 2011-05, le taux soumis par la Caisse Desjardins Vallée de la Matapédia de 3.29 % a été refusé par le ministère des Finances du Québec. Cette décision du ministère des Finances provoque le fait que la Municipalité de Sayabec ne sera plus autorisée à négocier de gré à gré ses emprunts.

Le Conseil municipal autorise le directeur général, monsieur Francis Ouellet, à procéder au financement du règlement d'emprunt 2011-05 de 150 000 \$ par la voie du marché financier publique.

Résolution 2012-06-261

**Règlement 2008-05 «Programme
d'incitatifs à l'investissement»**

Proposé par monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le versement d'une aide dans le cadre du règlement 2008-05 «Programme d'incitatifs à l'investissement» à l'article 2 qui s'intitule : «Aide directe aux entreprises» pour l'entreprise suivante :

Propriétaire	Adresse et matricule	Permis	Date effective	Augmentation	Aide directe	Date	Versements
Richard Poirier et Frères Électrique Ltée	163, route 132 Est 9480-27-8190	35-2011	2011-05-01	62 800 \$	2 200 \$	1 ^{er} juin 2012	550 \$
						1 ^{er} juin 2013	550 \$
						1 ^{er} juin 2014	550 \$
						1 ^{er} juin 2015	550 \$

Cette entreprise s'est greffée au programme en effectuant des travaux de rénovation entraînant une augmentation de l'évaluation foncière imposable d'au moins 25 000 \$ sur l'immeuble admissible.

Résolution 2012-06-262

Règlement 2012-07 - Certificat

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'accepter le dépôt du certificat du règlement 2012-07.

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

CERTIFICAT (ART. 555, LERM)

Certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2012-07.

Je, soussigné, Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sayabec, certifie que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de 1612;

Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 172;

Que la procédure d'enregistrement du règlement numéro 2012-07 a été ouverte à 9 h 00 le 15 mai 2012 et fermée à 19 h 00 le même jour;

Que le nombre de demandes faites est de 0;

Et qu'en conséquence, le règlement numéro 2012-07 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

En foi de quoi, je signe le présent certificat à Sayabec le 15 mai 2012.

Francis Ouellet,
directeur général et
secrétaire-trésorier

Résolution 2012-06-263

Règlement 2012-05 – Colportage

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-05

SUR LE COLPORTAGE

ATTENDU QUE Le conseil désire adopter un règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bien-être général et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la municipalité ;

ATTENDU QU' Un avis de motion a été régulièrement donné au préalable.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur René-Jacques Gallant, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec que le présent règlement soit adopté :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 — DÉFINITION

Aux fins de ce règlement, les mots suivants signifient :
«colporter» : sans en avoir été requis, solliciter une personne à son domicile ou à sa place d'affaires afin de vendre une marchandise ou d'offrir un service ou de solliciter un don.

ARTICLE 3 — PERMIS

Il est interdit de colporter, de vendre au détail ou d'offrir en vente des marchandises ou articles de commerce de toutes espèces dans les limites de la municipalité sans le permis requis à l'annexe A.

ARTICLE 4

L'article 3 ne s'applique pas aux personnes suivantes :

- toute personne qui réside depuis plus de trois (3) mois et ayant un établissement de commerce de détail sur le territoire de la municipalité ;
- celles qui organisent ou voient à l'organisation et la tenue d'une exposition agricole, commerciale, industrielle ou artisanale, celles qui vendent ou colportent des publications et livres à caractère moral ou religieux ;
- les organismes sans but lucratif, les organisations ou clubs sociaux locaux poursuivant des buts charitables, religieux, culturels, sportifs sans but lucratif .

ARTICLE 5 — COÛTS

Toute personne qui désire obtenir le permis requis par le présent règlement doit se présenter personnellement au centre administratif de la municipalité où elle doit compléter et signer sa demande écrite sur la formule requise à l'annexe A qui est fournie par la municipalité et qui doit être signée en présence de l'officier autorisé à l'émission des permis.

Pour obtenir un permis de colporteur ou de commerçant non résident, le requérant doit déboursier le montant de 300 dollars pour sa délivrance.

Le requérant doit, de plus, détenir, s'il y a lieu un permis conformément à la Loi sur la protection du consommateur.

ARTICLE 6 — ÉMISSION DU PERMIS

Le secrétaire-trésorier ou le greffier est l'officier responsable de l'émission des permis requis par le présent règlement.

ARTICLE 7 — PÉRIODE

Le permis est valide pour une période de un (1) an.

ARTICLE 8 — TRANSFERT

Le permis n'est pas transférable.

ARTICLE 9 — EXAMEN

Le permis doit être visiblement porté par le colporteur ou le commerçant non résident et remis sur demande pour examen, à un agent de la paix ou à toute personne désignée par le conseil municipal qui en fait la demande.

ARTICLE 10 — HEURES

Il est interdit de colporter entre 20h00 et 10h00.

ARTICLE 11 — AUTORISATION

Le conseil municipal autorise de façon générale tout membre de la Sûreté du Québec ainsi que l'inspecteur municipal à engager des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition du présent règlement et autorise en conséquence ces personnes à délivrer les constats d'infraction utiles à cette fin.

Ces personnes sont chargées de l'application du présent règlement.

ARTICLE 12 — GÉNÉRALITÉ

Le présent règlement abroge à toute fin que de droit toute disposition de règlement ou de résolution antérieure incompatible avec le présent règlement.

DISPOSITION PÉNALE

ARTICLE 13 — AMENDES

Quiconque contrevient aux articles 3, 9 et 10 est passible, en plus des frais, d'une amende de deux cents (200) dollars.

Si l'infraction est continue, elle constitue jour après jour une infraction séparée et le contrevenant est passible de l'amende pour chaque jour durant lequel l'infraction continue.

ARTICLE 14 — ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté par le conseil municipal de Sayabec lors d'une séance ordinaire tenue le 7 juin 2012 et signé par le maire et le secrétaire-trésorier et directeur général.

Ce règlement abroge le règlement numéro 2003-08.

LIBELLÉ D'INFRACTION

RÈGLEMENT SUR LE COLPORTAGE NUMÉRO 2012-05 COUR DU QUÉBEC
MRC DE MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

INFRACTION	AMENDE	CODE
Article 3 Avoir colporté sans permis	200,00 \$	RM 220
Article 9 Avoir omis de porter visiblement le permis. Avoir omis de remettre le permis pour examen à l'agent de la paix ou à toute autre personne désignée qui en fait la demande.	200,00 \$	RM 220
Article 20 Avoir colporté entre 20h00 et	200,00 \$	RM 220

Résolution 2012-06-264

Avis de motion – Règlement sur la fermeture du bureau municipal

Madame Marielle Roy, conseillère, donne avis de motion qu'elle présentera à une séance ultérieure un règlement concernant la fermeture du bureau municipal, situé au 3, rue Keable à Sayabec.

Résolution 2012-06-265

Invitation – Formation sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec

Proposé par monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser messieurs Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, ainsi que Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics et madame Sonia Fallu, secrétaire trésorière adjointe, à assister à la formation concernant le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec qui se tiendra à Rimouski, mercredi le 5 septembre 2012 de 13 h 30 à 16 h 30.

invitation pour une dégustation de vins et fromages dans le cadre des fêtes des 50 ans de l'hôpital d'Amqui, sous le thème «de la France au Portugal en passant par l'Italie». Cette dégustation se déroulera le 16 juin 2012 à compter de 18 heures au Club de golf Révermont d'Amqui. Le coût est de 35 \$ par personne, taxes incluses. Malheureusement, personne n'est disponible pour y assister.

Résolution 2012-06-266

**Agence Régionale de mise en valeur
des forêts privées du Bas-Saint-
Laurent**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser mesdames Myriam Chouinard et Marielle Esclapez, agentes de développement socio-économique, ainsi que monsieur Jean-Pierre Déry à assister à l'assemblée générale annuelle de l'Agence Régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent qui se tiendra le 14 juin 2012 à compter de 13 h 30 à l'Hôtel Rimouski. Il n'y a aucun coût pour cette assemblée.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

Résolution 2012-06-267

**Écolo Vallée et Mitis – Assemblée
générale annuelle 2012**

Proposé par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller, à assister à l'assemblée générale annuelle 2012 de l'organisme environnemental Écolo Vallée et Mitis qui se tiendra mardi, le 12 juin 2012 à compter de 18 h 45 à la salle de la MRC de la Mitis.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

-
- 12.5 Monsieur Jocelyn Caron informe les membres du Conseil municipal que le Comité Culture et Concertation tiendra son assemblée générale annuelle lors d'un 5 à 7 qui se tiendra le 14 juin 2012 à 17 h.
- 13.1 Une carte de remerciements a été reçue de monsieur Jean-Paul Fournier du Club Lions de Gaspé pour la réception et les souvenirs offerts lors du Congrès Lions.
- 13.2 Une inspection a été effectuée par monsieur Steve Dufour de la MRC de La Matapédia au stationnement du Centre communautaire. Certaines anomalies ont été décelées. Un courriel reçu de monsieur Dominique Robichaud en fait état.
- 13.3 La Municipalité de Sayabec a reçu la résolution C.M. 2012-101 de la MRC de La Matapédia visant l'adoption du règlement numéro 2012-05 modifiant le schéma d'aménagement révisé (règlement

numéro 01-2011).

Résolution 2012-06-268

Taxe d'accise 2010-2013

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture numéro 10014358 moins la note de crédit numéro 10014451 à l'entreprise BPR Groupe-conseil au montant de 15 890.06 \$, taxes incluses, pour des honoraires professionnels pour services rendus concernant le projet : alimentation en eau.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 15 199.04 \$ comprenant les honoraires professionnels et la TVQ soit remboursée à même le programme de la taxe d'accise.

Résolution 2012-06-269

Taxe d'accise 2010-2013

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture numéro 10014420 à l'entreprise BPR Groupe-conseil au montant de 7 391.56 \$, taxes incluses, pour des honoraires professionnels pour services rendus concernant le projet : alimentation en eau.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 7 070.12 \$ comprenant les honoraires professionnels et la TVQ soit remboursée à même le programme de la taxe d'accise.

Résolution 2012-06-270

Proclamation des journées de la culture

ATTENDU QUE La culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de Sayabec et de la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU QUE La culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

ATTENDU QUE La culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

ATTENDU QUE La municipalité de Sayabec a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

ATTENDU QUE Le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, Les Journées nationales de la culture, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

ATTENDU QUE L'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur René-Jacques Gallant, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec :

QUE La municipalité de Sayabec, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame Journées de la culture le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

Résolution 2012-06-271

Fête au Village

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le paiement d'un montant de 5 398.50 \$, taxes incluses, selon la facture numéro 20930 et selon le contrat établi avec Karma Kaméléons pour le spectacle offert dans le cadre de la programmation de la Fête au Village du 2 septembre 2012. Le Comité organisateur procédera au remboursement de cette dépense à la Municipalité.

Résolution 2012-06-272

**Centenaire de la Gare patrimoniale
– François Léveillé**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le paiement à Gestion François Léveillé d'un montant de 6 323.63 \$, taxes incluses, selon le contrat. Ce spectacle sera offert le samedi 29 septembre dans le cadre du Centenaire de la Gare patrimoniale de Sayabec. Le Comité organisateur procédera au remboursement de cette dépense à la Municipalité.

18. L'assemblée générale de l'URLS se tiendra mercredi le 6 juin 2012 à l'Hôtel Gouverneur de Rimouski (salle Visage) à compter de 19 h. Malheureusement, madame Vanessa Fillion ne sera pas disponible pour assister à cette rencontre.

Résolution 2012-06-273

**Jean-François Fortin, député –
Formulaire d'évaluation**

Proposé par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser madame Marielle Roy, conseillère, à compléter le formulaire d'évaluation des services obtenus de l'équipe de monsieur Jean-François Fortin, député pour le Bloc Québécois.

Résolution 2012-06-274

**Municipalité de Saint-Siméon –
Assurance-Emploi**

- ATTENDU QUE Le gouvernement fédéral gère le système de l'Assurance Emploi, soit les prestations des travailleurs et des employeurs au Canada;
- ATTENDU QUE Le taux de prestations (établi sur la moyenne salariale) est passé de 60% en 1990, à 57% en 1993 et à 55% en 1994;
- ATTENDU QU' En 1996, le gouvernement fédéral introduisait une nouvelle méthode pour calculer la moyenne salariale, basée dorénavant sur une période de base de 26 semaines et un «dénominateur (diviseur)» fixé arbitrairement en fonction du taux de chômage. Dans plusieurs cas, cette méthode fausse le résultat, en diminuant la moyenne salariale réelle et donc le montant des prestations;
- ATTENDU QUE La période payable est passée d'un maximum de 50 semaines de prestations à 45 semaines en 1996. Cette période varie selon le temps de travail accumulé au cours de la dernière année et du taux de chômage en vigueur dans la région où habite le prestataire. Elle est en moyenne de 21 semaines;
- ATTENDU QUE Les prestataires ne reçoivent aucune somme d'argent pendant les 2 premières semaines où cesse leur emploi. Si nous nous comparons avec d'autres sociétés, nous sommes le pays industrialisé qui a le plus long délai;
- ATTENDU QUE La loi sur l'assurance-emploi est considérée comme l'une des lois les plus complexes de l'appareil législatif canadien. Au fil des ans, on a compliqué davantage son application et sa compréhension, durci les sanctions, mis en place une série d'exceptions, toutes aussi complexes et arbitraires les unes que les autres;
- ATTENDU QUE Les délais administratifs sont pires que jamais. Nombreux sont ceux qui doivent attendre entre 2 et 3 mois avant d'obtenir une décision sur leur admissibilité au programme;
- ATTENDU QUE Depuis 1990, le gouvernement ne contribue plus au financement de l'assurance-emploi, même pas à son administration. Cette caisse étant entièrement financée par les cotisations des travailleurs et des employeurs. Cela n'a pas empêché, depuis 1996, tous les gouvernements en place à Ottawa, de détourner les surplus de cette caisse. C'est près de 60 milliards de dollars de celle-ci qui ont été transférés dans d'autres postes budgétaires;
- ATTENDU QUE Dans l'Est du Québec et particulièrement dans la

Municipalité de Saint-Siméon, le travail est saisonnier;

ATTENDU QUE L'économie est peu diversifiée;

ATTENDU QUE Le principal secteur économique est le tourisme, la forêt, la construction;

POUR CES MOTIFS, Sur proposition de monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec :

QUE La Municipalité de Sayabec propose au gouvernement fédéral le rapatriement de l'Assurance-Emploi par un programme québécois;

QU' Il ne devrait y avoir qu'un seul critère d'admissibilité pour l'ensemble du territoire québécois, basé sur les semaines travaillées, et reconnaissant le travail à temps partiel, de façon à mieux protéger toutes les catégories de salariés;

QU' Il y a un ajout d'une mesure spéciale, soit l'établissement d'un régime particulier visant le travail saisonnier et le travailleur autonome;

QUE Le taux de prestations devrait être haussé et la période payable soit établie sur une période normale de travail, au taux établi ou une période prolongée à un taux moindre;

QUE Le délai de carence (attente) soit d'une semaine;

QUE Nous voulons que ce programme soit peu coûteux et bien administré, fondé sur des lois accommodantes ne permettant plus aux gouvernements de détourner de l'argent des travailleurs et des employeurs pour que notre économie locale et sociale soit dynamique.

Résolution 2012-06-275

MTQ – Reddition de compte

ATTENDU QUE Le ministère des Transports a versé une compensation de 111 022.60 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2011;

ATTENDU QUE Les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE La présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QUE Mallette, vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**ANNEXE B** ou un **rapport spécial de**

vérification externe dûment complété.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec que la Municipalité de Sayabec informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Résolution 2012-06-276

**MTQ – Déneigement, déglacage et
fourniture de matériaux des routes
132, Rioux et Saint-Paule**

Proposé par monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser madame Danielle Marcoux, mairesse, ainsi que monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité de Sayabec tous les documents requis en rapport avec le contrat du ministère des Transports du Québec concernant le déneigement, déglacage et fourniture de matériaux des routes 132, Rioux et Sainte-Paule.

Résolution 2012-06-277

**SHQ – Entente de gestion et de
sécurité avec la SHQ**

Proposé par monsieur René-Jacques Gallant, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser madame Danielle Marcoux, mairesse, ainsi que monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité de Sayabec tous les documents requis pour l'entente de gestion et de sécurité avec la SHQ.

Résolution 2012-06-278

**Groupe financier AGA –
Renouvellement des assurances
collectives**

Proposé par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser messieurs Francis Ouellet, directeur général et secrétaire trésorier, et Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics, ainsi que madame Sonia Fallu, secrétaire trésorière adjointe, à se présenter aux bureaux de la Ville de Mont-Joli jeudi le 7 juin 2012 à 13 h 30 pour le dépôt du rapport de renouvellement des assurances collectives.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

Résolution 2012-06-279**Fondation Maurice Tanguay**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'offrir leurs plus sincères remerciements à la Fondation Maurice Tanguay concernant un don d'un montant de 3 500 \$ afin d'offrir l'accompagnement de jeunes handicapés au terrain de jeux pour l'été 2012.

Par la même résolution, les membres du Conseil municipal autorisent le transfert de ce montant au Service des Loisirs.

-
26. La Conférence régionale des éluEs avec le soutien financier du ministère de la Famille et des Aînés et de la Commission jeunesse, a procédé à une démarche de consultation dans le milieu municipal afin de créer la brochure Conciliation travail-famille à l'agenda.
-

Résolution 2012-06-280**Vente pour taxes**

Proposé par monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser madame Sonia Fallu, secrétaire-trésorière adjointe, ainsi que monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, pour représenter la Municipalité de Sayabec lors de la vente pour taxes se déroulant à Amqui le 14 juin 2012 dès 10 h. Madame Fallu est autorisée à miser pour le montant des taxes des immeubles en vente.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

-
28. Monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose aux membres du Conseil municipal le rapport sur les activités financières au 31 mars 2012.
-

Résolution 2012-06-281**Motion de remerciements – Départ
à la retraite de monsieur André
Bellemare**

Proposé par monsieur René-Jacques Gallant, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'adresser leurs plus sincères remerciements à monsieur André Bellemare d'Astral Radio à Amqui pour ses 28 ans de services et par la même résolution, le Conseil municipal de Sayabec désire lui souhaiter une heureuse retraite.

Résolution 2012-06-282

Motion de félicitations – Maison des Jeunes – Spectacle Maison des Jeunes en Folie

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'adresser leurs plus sincères félicitations à la Maison des Jeunes de Sayabec pour la tenue de son spectacle du 26 mai 2012 au Centre communautaire.

Résolution 2012-06-283

Motion de félicitations – Madame Jacqueline Paquet – Femme d'honneur au Mérite régional de l'AFÉAS

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'adresser leurs plus sincères félicitations à madame Jacqueline Paquet pour son prix Femme d'honneur au Mérite régional de l'AFÉAS du Bas-St-Laurent.

Résolution 2012-06-284

Motion de remerciements – Départ de madame Réjeanne Doiron, ancienne mairesse de Saint-Florence

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'adresser leurs plus sincères remerciements à madame Réjeanne Doiron pour tout le travail accompli durant les années où elle agissait comme mairesse de Sainte-Florence.

Résolution 2012-06-285

Motion de félicitations – Grand Prix cycliste de La Matapédia

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'adresser leurs plus sincères félicitations à l'organisation du Grand Prix cycliste de La Matapédia pour les activités organisées dans la fin de semaine du 26 et 27 mai 2012.

Résolution 2012-06-286

Comité Enrichissement Musique – École polyvalente de Sayabec

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'adresser leurs plus sincères félicitations pour les spectacles des élèves du Comité Enrichissement Musique qui se tenaient les 16 et 30 mai 2012.

Résolution 2012-06-287

**Monsieur Ovila D'Amours et son
équipe – Festival Country**

Proposé par monsieur René-Jacques Gallant, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'adresser leurs plus sincères félicitations à Monsieur Ovila D'Amours et son équipe pour son Festival Country du Far West qui se déroulait les 1^{er}, 2 et 3 juin 2012.

-
30. Ce point est à l'étude par les membres du Conseil municipal.
31. Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune accuse réception de la demande de la Municipalité de Sayabec concernant le projet réseau de chaleur. Le dossier est confié à monsieur Nicolas Laflamme du ministère.
-

Résolution 2012-06-288

**Mandat MRC de La Matapédia –
Pont du Lac Castor**

Proposé par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'accepter l'offre de la MRC de La Matapédia pour le remplacement du ponceau du chemin du lac Castor au montant de 3 500\$ incluant :

- Calcul du bassin versant
- Dimensionnement de la structure
- Confection des plans et devis pour construction
- Demande de certificat d'autorisation
- Coordination des travaux avec le contremaître municipal
- Surveillance des travaux sur demande.

Par la même résolution, les membres du Conseil municipal mandatent le Service de génie de la MRC de La Matapédia afin de réaliser une étude concernant le réaménagement du débarcadère du Parc Pierre-Brochu.

Résolution 2012-06-289

MAMROT – Mérite municipal 2012

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec de mandater madame Danielle Marcoux, mairesse, pour assister à la cérémonie officielle de remise des prix du Mérite municipal qui aura lieu à Québec, le vendredi 8 juin 2012 à partir de 11 h au restaurant Le Parlementaire de l'Assemblée nationale.

-
35. Ce point est à l'étude par les membres du Conseil municipal.
-

Résolution 2012-06-290

**Politique de reconnaissance des
années de service**

Proposé par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu par les

conseillers municipaux de Sayabec d'adopter la présente Politique de reconnaissance des années de service du personnel de la Municipalité de Sayabec.

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES ANNÉES DE SERVICE

1.0 OBJET

Cette politique concerne la reconnaissance des années de service du personnel de la Municipalité de Sayabec par le Conseil municipal.

2.0 PRINCIPES

2.1 Comme dans toute entreprise, la Municipalité a le devoir de respecter son personnel dans leurs fonctions.

2.2 La Municipalité doit valoriser son personnel pour la qualité de leurs services.

2.3 L'employeur doit reconnaître et souligner publiquement les services rendus par les employés à l'ensemble de la population.

3.0 BUTS

3.1 Respecter le personnel dans leurs fonctions.

3.2 Valoriser le travail du personnel.

3.3 Souligner publiquement les années de service de son personnel.

4.0 NORMES D'APPLICATION

4.1 Élaboration d'un tableau des années de service pour l'ensemble du personnel.

4.2 Mise sur pied d'une activité sociale permettant de reconnaître officiellement les années de service du personnel, en collaboration avec le comité social.

5.0 RECONNAISSANCE DES ANNÉES DE SERVICE

5.1 Années de service :

5 ans : Lettre et plaque souvenir

10 ans : Lettre et plaque souvenir

20 ans : Souper pour deux personnes (100 \$)

25 ans : Forfait d'une valeur de 200 \$

30 ans : Au choix de l'employé, une valeur de 250 \$

35 ans : Au choix de l'employé, une valeur de 300 \$

Années de service : Nombre d'années pendant lesquelles une personne est à l'emploi de la Municipalité de Sayabec.

5.2 Mouvement du personnel

a) Souligner l'arrivée d'un nouvel employé

- b) Souligner le départ d'un employé

6.0 MODALITÉS D'APPLICATION

- 6.1 Organiser une activité spécifique pour souligner le travail du personnel concerné.
- 6.2 Inviter toute la population à assister à cette rencontre publique.
- 6.3 Formuler une invitation spéciale aux mass média.

7.0 ENTRÉE EN VIGUEUR DE CETTE POLITIQUE

La présente politique entre en vigueur le 4 juin 2012 et restera en vigueur tant et aussi longtemps qu'une autre politique ne la remplacera.

Par la résolution 2010-07-277, les conseillers municipaux autorisent l'ajout suivant : Au point 5.1 de la politique des années de service : Nombre d'années pendant lesquelles une personne est à l'emploi de la Municipalité de Sayabec.

Résolution 2012-06-291

Consultation juridique – Contrat services professionnels projet de mise aux normes de l'eau potable

Proposé par monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec de mandater la Société en nom collectif, Tremblay, Bois, Migneault, Lemay, avocats, à soumettre un avis juridique concernant la possibilité pour la Municipalité de Sayabec de poursuivre le mandat de services professionnels déjà confiés à la firme d'ingénieurs BPR dans la résolution 2001-09-383 relativement au projet de mise aux normes des installations de production d'eau potable.

42.1 Monsieur Yves Labonté dépose une pétition afin d'installer des arrêts à des endroits suggérés par les résidents du secteur de la rue Bossé ainsi qu'un message de signalisation peinturé sur la chaussée.

Résolution 2012-06-292

Avis de motion – Panneaux «ARRÊT» - rue Bossé

Monsieur René-Jacques Gallant, conseiller, donne avis de motion, qu'il présentera à une séance ultérieure un règlement concernant l'installation de panneaux «ARRÊT» dans le secteur de la rue Bossé.

42.2 Monsieur Jocelyn Caron, conseiller, mentionne qu'il a assisté à l'assemblée générale annuelle de la Chambre de Commerce le 30 mai 2012.

Résolution 2012-06-293

Ajournement de la rencontre

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec que la séance soit levée à 21 h 40 et ajournée au 18 juin 2012.

Danielle Marcoux,
maire

Francis Ouellet, directeur général et
secrétaire-trésorier